BULLETIN D'ADHESION K.A.S
Saison 2026 / 2027

FÉDÉRATION FRANÇAISE KARATÉ

Adhérent / ▫ 1er Essai le : ..... ▫ 2ième Essai le : .....

Nom :.....

Prénom : .....

Photo d'identité

Sexe : ▫ Masculin ▫ Féminin

Date de naissance : ⌊_⌋⌊_⌋ / ⌊_⌋⌊_⌋ / ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Age :⌊_⌋⌊_⌋ ans

Titre ▫ Mr ▫ Mme

Lieu de naissance :..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal :..... Ville : .....

Tél / ..... Portable : .....

Email : .....@.....

(IMPORTANT : MERCI D'ECRIRE VOTRE EMAIL LISIBLEMENT EN MAJUSCULE)

Profession de l'adhérent : .....

Etablissement **OU** Ecole .....

Profession des Parents (pour les mineurs) : .....

Personne à prévenir en cas d'accident : .....

Téléphone ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋

Poids :⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Kg **Taille** :⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ cm ⇦ **A COMPLETER IMPERATIVEMENT**

Débutez-vous le karaté ? ▫ Oui ▫ Non Si non, grade actuel : .....

Cadre à compléter par l'enseignant

▫ karaté WADO ▫ karaté contact ▫ karaté santé ▫ karaté sport adapté
▫ iaido / ▫ Baby ▫ Cot à régler ..... € ▫ Cot réglée ..... €
▫ CM Contact fourni ▫ Aide à la licence remis ..... €

Cotisation annuelle non remboursable pour quelque raison que ce soit !!! ***Impératif !*** *Le règlement doit être fait dans son intégralité le jour de l'inscription* ***(4 chèques maximum)***

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du club.

Disposez-vous déjà pour cette saison d'une licence acquise dans un autre club ? ▫ Oui ▫ Non

Si Oui : Numéro de Licence: |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|

Club concerné :.....

Etes-vous un nouvel adhérent ? ▫ Oui ▫ Non

Si Oui, comment avez-vous connu le club ? ▫ Démo/Stand ▫ Site web ▫ Presse ▫ Membre du club

AUTORISATION PERSONNELLE OU PARENTALE

Pour les adhérents majeurs seulement, veuillez lire et cocher la case ci-dessous pour acceptation :
▫ J'autorise le professeur de karaté à prendre toutes les dispositions médicales qui s'avéreraient nécessaires pour moi-même lors du déroulement des cours et des compétitions.

Pour les adhérents mineurs seulement, veuillez lire, compléter et cocher les cases ci-dessus pour acceptation :

Je soussigné(e) : .....

▫ autorise mon enfant, adhérent dont le nom et prénom sont inscrits au recto, à pratiquer le karaté au sein de votre club.

▫ autorise le professeur de karaté à prendre toutes les dispositions médicales qui s'avéreraient nécessaires pour mon enfant, dont le nom et prénom sont inscrits en première page, lors du déroulement des cours et des compétitions.

CONVENTION D'AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Loi informatique et liberté /

▫ autorise / ▫ n'autorise pas / le club à filmer mon enfant ou moi même ou/et à le prendre en photo ou moi même afin que son/mon image soit mise sur le site Internet du club KAS. **Convention d'autorisation d'utilisation d'image à signer si accord de diffusion, ci-dessous.**

Entre,
Le Club **K.A.S** (Karaté Angoulême Soyaux) siège social, 28 avenue du Pétureau 16800 - SOYAUX,
Représenté par **Monsieur Éric LABBE**, en sa qualité de Président.
Et,
Monsieur, Mademoiselle, Mme : ……

Né(e) le : ……

Demeurant à : ……

▫ **Représentant légal pour l'adhérent mineur renseigné au recto** ▫ **Adhérent moi même**

Article 1er :
J'autorise le **K.A.S** (dont le siège social est situé au 28 avenue du Pétureau à 16800 – Soyaux à utiliser l'image de l'adhérent repris au recto sur le site Internet du club dont l'adresse est **http://www.kas-karate.fr** ou tout autre média

Article 2 :
Cette autorisation est donnée pour une durée illimitée à compter de la saison sportive **2026/2027** à la condition que le site du KAS limite son activité à la diffusion d'informations relatives à l'objet social de l'association tel que défini dans ses statuts.

Article 3 :
Cette autorisation ne comporte pour le KAS que le simple droit de diffuser la photographie de l'adhérent repris au recto sans que ne puisse être ajouté, sans le consentement de l'adhérent ou du représentant légal pour mineur un quelconque commentaire.

Article 4 :
Cette autorisation est donnée à titre gracieux. L'adhérent ou le représentant légal pour mineur s'interdit de demander une quelconque contrepartie au KAS. Le KAS n'est en aucun cas tenu de diffuser les photographies de l'adhérent sur le site et pourra à tout moment, sans avoir à se justifier, cesser cette diffusion.

Fait le |_|_| |_|_| |_|_|_|_| à : Soyaux / Angoulême Signature : *Autorisation parentale / Adhésion & Convention utilisation image*

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du club.